



Thinking Africa

LES ENJEUX DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LA PROVINCE DE L'ITURI AVEC LES VOISINS

BAUDOIN ANEWA ANKWA

Assistant à l'Université du CEPROMAD/Bunia, Licencié en
Management et Gestion des Ressources Humaines (République
Démocratique du Congo)

RESUME

La Province de l'Ituri au Nord-est de la République Démocratique du Congo est constituée de 5 territoires. Elle est représentée politiquement par 28 députés nationaux, 4 sénateurs et 48 députés provinciaux. Cette Province pourtant riche en faune et flore est cependant presque oubliée du pays en dépit de son poids politique sur l'échiquier national. Ses frontières poreuses avec les pays voisins (l'Ouganda et le Sud Soudan), sont à l'origine d'instabilité.

La coopération entre l'Ituri et les pays limitrophes présente un climat à la fois chaud et froid, c'est-à-dire qu'il y a des moments de convivialité et aussi de méfiance malgré l'inévitable lien historique entre les peuples.

CONTEXTE

La Province de l'Ituri traverse une période d'insécurité grandissante avec des cycles de rebondissement assez particulier. Cette violence est souvent l'œuvre des pays voisins avec lesquels existe une relation historique. Cette note d'analyse tente de disséquer les atouts et défis dans une relation de coopération transfrontalière entre l'Ituri et ses voisins.

IDEES MAJEURES

Dégager et expliquer les différents enjeux de coopération transfrontalière et leurs causes en Province de l'Ituri.

PROBLEMATIQUE

Quel peut être le degré de coopération transfrontalière entre la Province de l'Ituri avec les voisins ? Quelle politique peut-on adopter face aux enjeux de coopération actuelle ?

MOTS CLÉS

Analyse, Politique, Enjeu, Coopération, Transfrontalière, Ituri.

I. INTRODUCTION

Ce travail porte sur l'analyse des enjeux de la coopération transfrontalière entre la Province avec les voisins.

Pour raison de concision, nous avons bien voulu nous focaliser sur cette étude durant la période allant de 1997 à 2003. Notre problématique consiste à savoir d'abord s'il a existé une collaboration transfrontalière entre l'Ituri et les deux pays (Ouganda et Soudan du Sud) avec lesquels il partage les frontières et ensuite du degré de sincérité et franchise dans cette relation et son impacts.

En tout état de cause, il s'avère que la collaboration a certainement été remarquable de part et d'autre pour autant que la population de l'Ituri, surtout celle habitant le long des frontières communes avec les deux pays voisins (Ouganda, Soudan du Sud) dans cette partie de la région partage une même origine et donc, les mêmes tribus ou ethnies avec les mêmes dialectes et coutumes. Cette réalité a favorablement influencé les relations de cohabitation quand bien même que les couacs d'une manière ou d'une autre, ne pouvaient jamais manquer pour autant que les conflits sont liés à la nature humaine. Qu'à cela ne tienne le niveau de collaboration s'est avéré remarquablement plus ou moins positif que négatif. Nous essayerons bien évidemment d'axer cette note sur plusieurs points de vue, notamment socioculturel, diplomatique, politique, économique, militaire en passant par une brève présentation monographique de la Province.

II. PRÉSENTATION DE LA PROVINCE DE L'ITURI

L'Ituri est depuis 2015, l'une des 26 Provinces de la RDC à la suite de démembrement de l'ancienne grande Province orientale en quatre Provinces¹. Elle couvre une superficie de 65.658 km² avec une population estimée actuellement à plus ou moins 12 millions d'habitants et est située à l'extrême nord est du pays sur le versant occidental du Lac Albert. Son chef-lieu est la ville de Bunia.

La Province de l'Ituri est d'une région du haut plateau (800-2000 m) parsemée d'une grande forêt tropicale mais aussi des paysages de savane. Cette Province partage des frontières nationales avec l'Ouganda à l'Est et le Soudan du Sud au Nord. Elle est composée de cinq territoires administratives et sa population comprend essentiellement tous les quatre grands groupes ethniques qu'on retrouve en Afrique : les Pygmées, les Bantous, les Nilotiques et les Soudanais.

Notons enfin que, l'Ituri partage ses limites internes avec la Province du Haut Uélé au Nord ouest, avec celle du Tshopo à l'Ouest et, avec celle du Nord-Kivu au Sud. Signalons également en passant que les principales activités y pratiquées

¹ Loi de programmation N° 15/04 du 28 février 2015, déterminant les modalités d'installation des nouvelles Provinces en RDC.

sont notamment agropastorales, piscicoles et aurifères dans les zones minières.

1. SUR LE PLAN SOCIOCULTUREL

- Depuis des siècles, il existe les mêmes peuples séparés ayant une même culture, même origine et même dialecte qui vivent de part et d'autre. Ceux-ci sont séparés seulement par les limites administratives. Le peuple Alur en territoire de Mahagi et celui du District de NEBI à l'Ouest (West-Nil) de l'Ouganda ont la même langue (Alur). De même la population du Nord-ouest de l'Ouganda et celle du sud du Soudan du sud ont la langue commune (le Lugbara). De ce fait, dans toutes les activités socioculturelles tels que : mariage, deuil, règle de politesse, danse traditionnelle, respect des rites traditionnels et ancestraux sont les mêmes. Chez les Alur, le pouvoir ancestral dépend de la coutume Luo (Alur) qui s'étend jusqu'au Kenya, pays d'origine de BARACK OBAMA. Il est à noter que le peuple Alur se soumet à un royaume « Alur Kindom » considéré comme leur unique référence. Le seul roi de ce royaume se trouve en Ouganda. Cette même réalité historique a été pendant longtemps à l'origine des relations pacifiques et très fraternelles ayant permis à cette région du bassin du Nil de vivre l'harmonie. Lors de situation de malheur la population est touchée de la même façon. A titre illustratif, tout récemment à Djegu, un centre de négoce frontalier de la RDC, lorsqu'un grand homme d'affaires congolais avait perdu sa femme, c'est toute la localité voisine de l'Ouganda qui était vidée de sa population pour apporter son soutien à ce dernier. La police ougandaise en a même assuré la pleine sécurité vue le nombre important de la population venue de partout pour les cérémonies d'inhumation.
- Dans le secteur de l'éducation, certains enfants, sur accord des parents bien sûr, vont étudier le programme ougandais du système anglais. Il en est de même du côté du Soudan du sud et ce, à tous les niveaux à savoir : primaire, secondaire voire universitaire. D'autres cependant, y restent définitivement pour raison d'opportunité d'emploi et y changent parfois la nationalité.

2. SUR LE PLAN DIPLOMATIQUE

Les relations entre notre Province ainsi que les pays limitrophes sus-évoqués semblent être relativement bonnes. Cette réalité est fonction des échanges des ambassades entre la RDC et ces deux pays voisins.

Cependant, il sied de signaler que le conflit étant inhérent lié à la nature humaine, il fut arrivé de constater à certaines périodes de part et d'autre, la survenance des heurts et divergence de vue par suite de violation des lois parfois peu connues

par la population voire des agents de l'ordre. Ces genres de situations bien que considérées comme anodin, pouvaient conduire à des incidents diplomatiques graves lorsqu'elles étaient mal gérées, par conséquent, elles appelaient à la promptitude des autorités pour préserver la cohabitation pacifique entre non seulement les populations, mais surtout entre les pouvoirs. C'étaient les cas surtout des activités de pêche sur le Lac Albert où plusieurs fois, les pêcheurs aussi bien de la RDC que de l'Ouganda se sont fait arrêtés pour violation des limites lacustre.

Pour faire face à ces phénomènes presque récurrents, des rencontres bilatérales furent et continuent à être souvent organisées sur ordre des autorités nationales respectives, tantôt dans des chefs-lieux des territoires frontaliers (Mahagi, Aru), ou au chef-lieu de la Province à Bunia, ou alors dans les entités ougandaises à savoir, PAIDA, NEBBI et ARUA du côté du Sud Soudan. L'autre fait justifiant une relation tendue, c'est le cas des violations quelque fois des frontières caractérisées par le déplacement des bornes fixant les limites entre la RDC et l'Ouganda dans les territoires de Mahagi et d'Aru. Quelque fois, les arrestations arbitraires, prises en otage dont sont victimes principalement les pêcheurs, les opérateurs économiques et transporteurs lacustres congolais avec leurs matériels roulants ou de pêche sur le Lac Albert faisant frontière naturelle avec l'Ouganda, ont fait preuve de l'hypocrisie diplomatique d'une part, et d'autre part, le manque de promptitude surtout des dirigeants congolais en vue de préserver les intérêts de leurs compatriotes et de l'intangibilité de son territoire national².

3. SUR LE PLAN POLITIQUE

L'histoire récente montre que, deux anciens présidents ougandais (Milton UBOTE et IDI AMIN DADA), ont noué de bonnes relations avec la RDC à travers l'Ituri comme District à l'époque. Ceci a permis aux populations de ces deux grandes nations et principalement celles limitrophes de connaître un climat politique sans trop de nuage. En effet, lors des grands événements des fêtes nationales ou des manifestations officielles à caractère politique telles que : anniversaire de l'indépendance, de prise de pouvoir et autres, les autorités politico-administratives de part et d'autre étaient invitées pour y prendre part.

Cependant, il a été constatée la dégradation de la coopération sur le plan politique à partir de la création en 1996 et attaque de la RDC par l'Alliance de Forces pour la Démocratie et la Libération du Congo, « AFDL » en sigle, que le climat politique avec l'Ouganda sous bien sûr le leadership du Président YOWERI MUSEVENI KAGUTA a été brouillé étant donné que, selon le rapport de la mission des Nations Unies au Congo (MONUC), les belligérants de ce mouvement politico-militaire ont

² Ituri : transport maritime et tracasserie des transporteurs et des pêcheurs sur le Lac Albert, cri d'alarme de la société civile locale.

été appuyés en hommes, en armes et en munitions y compris les la logistique de guerre à partir l'Ouganda voisin³. Il a été aussi reproché à l'Ouganda d'accorder facile refuge aux politiciens congolais prêts à déstabiliser la RDC en leur offrant de cadre servant de d'organiser et planifier en toute quiétude leurs activités dans les localités frontalières à travers lesquelles ils associent, manipulent et instrumentalisent les fils et filles de l'Ituri.

Il est évident de constater par ailleurs que, en dépit d'une relation instable, lors des vacances parlementaires, certains élus de la RDC préféreraient voyager en transit par l'Ouganda pour atteindre leur base électorale. De ce fait, ces derniers passent un temps de leur vacance à Kampala auprès de leurs collègues pour des échanges politiques.

Une autre réalité à relever est que les habitants frontaliers de notre Province spécialement de territoire de Mahagi et celui d'Aru ont l'accès libre de s'enrôler et de voter en Ouganda et cela, en faveur du régime en place, raison pour laquelle, ce pays a une grande considération face au congolais habitant les frontières.

4. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

L'économie de la Province de l'Ituri est extravertie, tournée en grande partie vers l'Ouganda et le Kenya d'où proviennent la quasi-totalité des produits manufacturés.

De nos jours, l'on assiste au fait que même les produits agricoles sont fournis en grande partie par l'Ouganda alors qu'avant l'avènement de Président Laurent Désiré KABILA, ce fut le contraire.

S'agissant des ressources forestières et minières, l'opinion retiendra que c'est à tort que l'Ouganda est souvent aligné parmi les grands producteurs de bois, de café et de l'or, voire de coton pendant que tous ces produits proviennent exclusivement de la Province de l'Ituri et aussi, en petite quantité, de province du Haut Uélé. Signalons que, avec la montée en puissance indéniable des usines et industries multiformes en Ouganda suite à sa modernisation promise et exécutée par le Président YOWERI MUSEVENI, la monnaie ougandaise, appelée «Shillings ougandais» a pris de l'ascenseur sur le Franc congolais à telle enseigne que, le Shillings ougandais à Mahagi et à Aru est le plus utilisé depuis la chute de Mobutu au pouvoir jusqu'à ces jours. Un effort considérable devra être déployé par le pouvoir en vue de renverser cette triste réalité.

5. SUR LE PLAN MILITAIRE

De longue date, la collaboration entre la RDC avec les pays voisins a beaucoup de

³ MAINDO M, «La république de l'Ituri en R2publique Démocratique du Congo : un far west ougandais» in politique africaine, 1/2003, no89, p19.

fois posé problème par les incursions à répétition dans la Province de l'Ituri. Les cas les plus frappants ont été enregistrés notamment entre 1996 et 2003, lorsque les forces ougandaises (UPDF) entrées par Mahagi, Aru et par le Lac sont venues accompagner et soutenir militairement l'AFDL. Profitant de l'occasion offerte viennent s'installer en Ituri, créant ainsi un véritable chaos au travers différents groupes armés ou milices qu'elles armeront et renforceront avec l'objectif de piller systématiquement les ressources minières et forestières de cette Province. Cette situation qui a suffisamment ruiné l'économie de notre contrée, voire du pays tout entier, est restée gravée négativement dans la mémoire du peuple iturien.

De nos jours, la population entend observer à la loupe tous les actes de l'UPDF invité par la présidence de la République dans le cadre de l'état de siège décrété depuis mai 2021, en Ituri et au Nord-Kivu⁴, pour en découdre définitivement avec les forces négatives dans cette partie qui n'a que trop souffert des actes ignobles des rebelles ougandais ADF/NALU, disséminés depuis belle lurette dans les forêts de l'est des Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu et certains autres groupes armés locaux alliés qui pullulent dans la région. Huit mois après, l'état de siège peine à ramener la paix et le résultat reste alors largement mitigé. Voilà pourquoi l'on en est à la mutualisation des forces armées de la RDC et de l'Ouganda dont les actions sont différemment commentées dans l'opinion aussi bien locale, nationale qu'internationale. Pour ce faire, un accord de coopération militaire a été signé entre les deux pays représenté respectivement par leurs ministres de défense en date du 09 décembre 2021 en ville de Bunia en Ituri⁵. Suite à cet accord, la population iturienne redoute que la présence des militaires ougandais ne puisse constituer une autre opportunité de pillage systématique des ressources naturelles que regorge cette partie du pays, comme ce fut le cas pendant la guerre de l'AFDL, RCD, FLC. Au fait, au-delà de ce doute de triste mémoire au sujet de ces événements d'affrontement de l'armée ougandaise (UPDF) et celle du Rwanda (APLR) dit « guerre de six jours » à Kisangani, chef-lieu de l'ex Province orientale, l'incertitude demeure. Les conséquences fâcheuses de cet affrontement ont été des dégâts matériels et de perte en vies humaines incommensurables⁶. La cour internationale de justice étant saisie, finie par condamner l'Ouganda en date du 09 février 2022, à verser 325 millions de dollars américains à titre de réparation pour son éviction de l'Est de la RDC, lors de la guerre de 1998-2003, montant reparti comme suit : 225 millions de dollars pour les pertes en vie humaines, 40 millions de dollars pour les dommages aux biens et enfin, 60 millions de dollars

4 Ordonnance No 21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège en Ituri et au Nord-kivu et, Ordonnance No 21/016 du 03 mai 2021 portant portant mesure d'application de l'état de siège en Ituri et au Nord-kivu.

5 www.aa.com.fr/la-rdc-

6 Denis Speed, « Nyerere's 'Kindergarten': Dar Es Salaam University and thr black Face of the New British Colonisation », in Fidelio Magazine, winter 1997.

pour le pillage des ressources naturelles⁷.

III. CONCLUSION

Au terme de cette note d'analyse et eu égard à tout ce qui précède, les coopérations avec les étrangers, voisins de la Province de l'Ituri à savoir, l'Ouganda ainsi que le Sud Soudan datent de plusieurs siècles. Il est certes vrai qu'en général, sous toutes ses formes, ces relations n'ont pas été toujours roses. Autant, il fut des moments d'incompréhensions de part et d'autre, aussi bien entre les populations qu'entre les gouvernants, autant il y eut des moments de convivialité et de fraternité. Toutefois les meilleurs moyens de normalisation des différends ont toujours été la voie de la négociation pour éviter son aggravation, son extension mais aussi son rebondissement.

Le souci de préserver les relations de bon voisinage a été et reste l'élément le plus important auquel toutes les parties se mettent ensemble. Par ailleurs, il arrive souvent de se poser la question de savoir pourquoi l'Ouganda est celui qui attaque le plus son voisin la RDC et, beaucoup moins le Sud Soudan avec qui il partage une longue frontière ? De ce fait, notons que toutes les assises organisées pour les règlements des contentieux ont été toujours sanctionnées par de Procès-verbaux conjointement signés par les parties concernées y compris de temps en temps, les experts de temps en temps associés pour leurs expériences et technicités avérées tels ou tels autres domaines.

IV. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- Loi de programmation N° 15/04 du 28 février 2015, déterminant les modalités d'installation des nouvelles Provinces en RDC.
- Ituri : transport maritime et tracasserie des transporteurs et des pêcheurs sur le Lac Albert, cri d'alarme de la société civile locale.
- MAINDO M, «La république de l'Ituri en République Démocratique du Congo : un far west ougandais» in politique africaine, 1/2003, no89.
- www.aa.com.fr/la-rdc
- Denis Speed, « Nyerere's 'Kindergarten': Dar Es Salaam University and the black Face of the New British Colonisation », in Fidelio Magazine, winter 1997.
- www.france24.com. Consulté le 01 avril 2022, à 13 heures 55.
- Ordonnance No 21/015 du 03 mai 2021 portant proclamation de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu et, Ordonnance No 21/016 du 03 mai 2021 portant mesure d'application de l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu.

7

www.france24.com. Consulté le 01 avril 2022, à 13 heures 55.